

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

DEUXIÈME TRIMESTRE

30 juin 2015

(non audité)

Canada



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	3
INTRODUCTION	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2015	4
POINTS SAILLANTS FINANCIERS	7
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	8
RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER	12
AIDE AU LOGEMENT	12
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	14
TITRISATION	23
GESTION DES RISQUES	26
CHANGEMENTS DE PERSONNEL	26
PRINCIPAUX DIRIGEANTS	26
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	27

RAPPORT DE GESTION

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvé par le Comité de vérification le 19 août 2015 est préparé pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2015 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant à celui du trimestre précédent et du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le *Rapport annuel 2014*. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et font l'objet d'un examen de la part des auditeurs externes de la SCHL. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel (RFT) contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, sans toutefois s'y limiter, dans les sections « Contexte opérationnel », « Rendement par secteur d'activité » et « Gestion des risques » du rapport. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment les énoncés relatifs à nos perspectives quant au contexte réglementaire au sein duquel nous exerçons nos activités, aux perspectives et aux priorités pour chacune des activités, ainsi qu'au contexte en matière de risque.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques. Ces risques et incertitudes, dont bon nombre sont hors de notre maîtrise, comprennent notamment les conditions économiques, financières et réglementaires à l'échelle nationale et internationale, et pourraient donner lieu à des résultats réels différant significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs. Les verbes « croire », « s'attendre », « prévoir », « anticiper », « projeter », « planifier », « estimer », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des énoncés prospectifs.

L'information prospective contenue dans le rapport financier trimestriel est présentée afin d'aider les lecteurs à comprendre notre situation financière et notre rendement. Cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins et les lecteurs ne doivent pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions actuelles de la direction, et les hypothèses découlant de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions pourraient s'avérer inexactes. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport financier trimestriel.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses prises de décisions financières et opérationnelles. Les mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du *Rapport annuel 2014*.

Les informations à fournir en ce qui concerne les changements de méthodes comptables et les méthodes et estimations comptables critiques se trouvent dans notre *Rapport annuel 2014*. Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes comptables durant le deuxième trimestre de 2015.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2015

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Contexte économique et indicateurs du logement (au 16 juillet 2015)

Dans un contexte d'incertitude prolongée, caractérisé par la baisse des cours du pétrole et une croissance des exportations non pétrolières moins forte que prévu au premier semestre de 2015, le consensus a faibli parmi les prévisionnistes du secteur privé en juillet¹. Le consensus guide la SCHL dans son appréciation de l'activité économique. Les révisions apportées aux prévisions concernent principalement le deuxième semestre de 2015; les perspectives pour 2016 ont peu changé. Ces estimations demeurent conformes aux fourchettes de prévisions publiées en avril dans la dernière édition du rapport *Perspectives du marché de l'habitation* de la SCHL, quoiqu'elles se situent à la limite inférieure de ces fourchettes pour 2015. Selon les dernières prévisions consensuelles :

- La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel au Canada devrait s'établir entre 1,0 et 1,6 % en 2015, puis entre 1,0 et 2,7 % en 2016².
- Le taux de chômage global au Canada, qui était de 6,9 % en 2014, diminuera légèrement mais demeurera entre 6,6 et 7,0 % en 2015 et entre 6,3 et 7,3 % en 2016.

Au deuxième trimestre de 2015, les mises en chantier d'habitations se sont repliées par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, tandis que les ventes de logements ont augmenté. En effet, les mises en chantier³ ont diminué de 1,9 % et les ventes⁴ conclues par l'entremise du Multiple Listing Service® (MLS®)⁵ ont progressé de 7,7 %. En Alberta, la conjoncture du marché de la revente, qui avait cessé d'avantager les vendeurs pour devenir favorable aux acheteurs au premier trimestre, a continué à favoriser les acheteurs malgré une légère reprise des ventes au cours des derniers mois.

Selon l'édition d'avril des *Perspectives du marché de l'habitation* de la SCHL, le nombre annuel de mises en chantier d'habitations devait se situer entre 166 540 et 188 580 en 2015, et entre 162 840 et 190 830 en 2016. Quant aux ventes MLS®, leur volume devait se situer entre 437 100 et 494 500 en 2015, et entre 424 500 et 491 300 en 2016. Jusqu'à présent en 2015, le marché de l'habitation n'a pas été ralenti par la croissance économique inférieure aux prévisions qui est observée depuis la publication des *Perspectives*. Les mises en chantier d'habitations et les ventes MLS® dépassent légèrement nos prévisions ponctuelles. En outre, il y a autant de risques à la baisse que de risques à la hausse parmi les facteurs susceptibles d'infirmes les prévisions. D'une part, les mises en chantier d'habitations, les ventes MLS® et les prix moyens pourraient être plus près de la limite inférieure des prévisions de la SCHL si le taux de croissance du PIB continue à descendre vers la limite inférieure de la fourchette des prévisions consensuelles. D'autre part, les mises en chantier d'habitations et les ventes MLS® pourraient rester dans la tranche supérieure de la fourchette de prévisions de la SCHL si, en plus d'être soutenues par la faiblesse du taux de change et des taux d'intérêt, elles étaient favorisées par le redressement de l'économie américaine prévu pour le deuxième semestre de 2015 par la Banque du Canada.

L'Indice des prix des propriétés MLS®⁶, dont le calcul statistique tient compte de la variation dans le temps du type et de la qualité des logements vendus, a augmenté de 5,1 % en juin 2015 comparativement au même mois en 2014. La croissance de l'Indice est restée stable jusqu'ici en 2015 d'un exercice à l'autre. Selon les prévisions de la SCHL dans son rapport *Perspectives du marché de l'habitation* pour le deuxième trimestre, le prix MLS® moyen oscillera entre 402 139 et 439 589 \$ en 2015, puis entre 398 191 et 457 200 \$ en 2016.

¹ L'édition la plus récente des *Perspectives du marché de l'habitation* de la SCHL, publiée en avril 2015, se fonde sur les résultats de l'enquête menée par Consensus Economics auprès de prévisionnistes du secteur privé, au 13 avril 2015.

² Selon les prévisions diffusées en avril par Consensus Economics, la croissance du PIB devrait se situer entre 1,5 et 2,0 % pour 2015 et entre 1,0 et 2,6 % pour 2016. Les prévisions concernant le taux de chômage n'ont pas changé.

³ Nombre réel (non désaisonnalisé) trimestriel de mises en chantier.

⁴ Nombre réel (non désaisonnalisé) trimestriel de ventes MLS®.

⁵ Multiple Listing Service® (MLS®) est une marque de commerce enregistrée de l'Association canadienne de l'immeuble (ACI).

⁶ Indice des prix des propriétés MLS® au Canada, désaisonnalisé.

- Jusqu'à présent en 2015, la croissance de l'emploi⁷ continue à soutenir la demande de logements à l'échelle nationale, puisque les gains mensuels moyens de janvier à juin ont été plus élevés en 2015 qu'en 2014. Cette croissance s'explique surtout par la hausse de l'emploi à temps plein, l'emploi à temps partiel ayant diminué. Si la croissance mensuelle moyenne de l'emploi dans les provinces productrices de pétrole de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador est demeurée relativement stable de janvier à juin 2015 par rapport à la même période en 2014, elle a diminué de moitié en Alberta jusqu'ici en 2015. Cette diminution témoigne de l'effet modérateur plus marqué de la baisse des cours du pétrole en Alberta, où le seuil de rentabilité des chantiers énergétiques est généralement plus élevé qu'en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Les taux hypothécaires ne devraient pas monter avant la clôture de 2015. Selon nos prévisions, les taux des prêts à cinq ans devraient se situer entre 4,00 et 5,50 % en 2015 et entre 4,20 et 6,20 % en 2016. Les faibles taux hypothécaires continueront à soutenir la demande de logements.

Orientations stratégiques

À sa réunion de mars 2015, le Conseil d'administration a approuvé trois orientations stratégiques établies par la direction de la SCHL. Ces orientations stratégiques centreront nos efforts et nos activités de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement :

- Aligner les risques sur le mandat
- Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire
- Être une organisation très performante

Faits nouveaux en matière d'aide au logement

Dans la foulée des assouplissements en matière de remboursement anticipé annoncés par la SCHL en 2013 à l'intention des coopératives d'habitation et des fournisseurs de logements sociaux sans but lucratif, le Plan d'action économique de 2015 projette d'affecter 150 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, pour soutenir le logement social au Canada en permettant aux fournisseurs de logements sociaux de rembourser par anticipation leurs prêts hypothécaires à long terme non renouvelables sans payer de pénalité.

Grâce à l'élimination de la pénalité exigible en cas de remboursement anticipé d'un prêt à long terme non renouvelable, les coopératives d'habitation et les fournisseurs de logements sociaux sans but lucratif pourront contracter des prêts auprès du secteur privé à des taux d'intérêt plus favorables, ce qui réduira considérablement leurs charges d'intérêts.

Faits nouveaux en matière d'assurance prêt hypothécaire

Dans son Plan d'action économique de 2015, le gouvernement a annoncé qu'il mettra en œuvre des mesures réglementaires pour limiter l'expansion de l'assurance de portefeuille au moyen de la substitution de prêts hypothécaires dans les blocs assurés, restreindre l'utilisation de l'assurance de portefeuille aux instruments de titrisation de la SCHL et interdire le recours aux prêts hypothécaires garantis par l'État à titre de sûreté pour des instruments de titrisation dont la SCHL n'est pas le promoteur.

Nous avons déjà éliminé la substitution de prêts pour les nouveaux blocs d'assurance de portefeuille le 1^{er} janvier 2014. Elle demeure cependant possible pour les blocs assurés au plus tard le 31 décembre 2013.

Primes d'assurance prêt hypothécaire

Par suite de l'examen de nos produits d'assurance et des exigences de capital que nous réalisons annuellement, nous avons annoncé la majoration de nos primes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants dans le cas des acheteurs dont la mise de fonds est inférieure à 10 %. Ainsi, le 1^{er} juin 2015, les primes d'assurance prêt hypothécaire ont été majorées d'environ 15 % dans le cas de ces acheteurs. Les primes s'appliquant aux produits d'assurance de portefeuille et pour immeubles collectifs ainsi que les primes exigibles pour les acheteurs qui versent une mise de fonds de 10 % ou plus du prix d'achat de l'habitation sont demeurées inchangées.

⁷ Statistique Canada, tableau 282-0001.

Assurance de portefeuille

Pour 2015, nous avons maintenu le plafond de notre volume annuel d'assurance de portefeuille à 9 milliards de dollars. Nous continuerons d'appliquer une méthode d'attribution uniforme dans le cadre de notre produit d'assurance de portefeuille tout en prenant en considération les montants demandés par les prêteurs. Cette façon de faire améliore l'accès au financement pour les prêteurs de petite ou moyenne taille tout en accroissant la discipline du marché en matière de crédit à l'habitation et en réduisant les risques que peut présenter le secteur de l'habitation pour les contribuables.

Test du capital minimal pour les assureurs hypothécaires

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre de capital qui s'appliquera précisément aux assureurs hypothécaires et remplacera l'actuel test du capital minimal (TCM). Par conséquent, les assureurs hypothécaires sont tenus d'appliquer un cadre de capital provisoire, qui est une version modifiée du TCM à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales publiée par le BSIF le 24 septembre 2014. La mise en application du cadre de capital provisoire le 1^{er} janvier 2015 a entraîné une hausse du capital requis et une baisse de notre niveau de capital, selon le TCM.

Faits nouveaux en matière de titrisation

Arrivée à échéance du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés

Le 15 mars 2015, les derniers titres achetés dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) sont arrivés à échéance, mettant ainsi fin à ce programme qui s'est révélé efficace. Le PAPHA a été instauré à la fin de 2008 et au début de 2009 par le gouvernement du Canada, à titre de mesure temporaire, afin de maintenir l'offre de crédit à long terme au Canada, ce qui a contribué à limiter les effets de la crise financière mondiale sur les conditions de crédit au pays.

Droits de cautionnement perçus dans le cadre des programmes de titrisation

Les droits de cautionnement perçus auprès des émetteurs pour les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et les Obligations hypothécaires du Canada (OHC) ont augmenté le 1^{er} avril 2015. Cette mesure réduit l'écart du coût de financement entre les programmes de titrisation soutenus par le gouvernement et les sources de fonds du secteur privé, et elle encourage l'élaboration d'autres méthodes de financement sur le marché privé.

Droits payables au gouvernement du Canada

Les droits que nous payons au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard des Obligations hypothécaires du Canada ont augmenté le 1^{er} avril 2015.

Plafond annuel des nouveaux titres cautionnés

En vertu de la LNH, le ministre des Finances approuve les modalités de nos programmes de titrisation, y compris les plafonds annuels des cautionnements. Pour 2015, les plafonds approuvés sont les mêmes que pour 2014, soit 80 milliards de dollars pour les TH LNH et 40 milliards pour les OHC.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

(En millions, sauf indication contraire)								
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	T2 2015	T1 2015	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013
Total de l'actif	249 968	246 916	248 490	246 557	251 274	253 081	270 051	289 091
Total du passif	230 998	228 182	230 308	228 933	234 125	236 570	254 213	273 943
Total des capitaux propres du Canada	18 970	18 734	18 182	17 624	17 149	16 511	15 838	15 148
Total des produits	1 127	1 255	1 875	1 811	1 202	1 311	1 426	1 255
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	779	913	997	905	767	905	873	803
Résultat net	348	342	878	906	435	406	553	452
AIDE AU LOGEMENT								
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	480	630	498	435	490	587	538	501
Résultat net	2	5	2	46	-	4	63	21
Total des capitaux propres du Canada	198	158	191	187	151	158	192	128
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	534	539	543	546	551	555	557	560
Volume de prêts assurés	16 440	9 293	14 455	16 045	15 769	9 328	14 457	17 646
Primes et droits perçus	393	220	328	409	372	206	321	401
Primes et droits acquis	400	375	440	425	423	400	457	444
Règlements payés	88	90	94	114	87	95	100	73
Règlements d'assurance	98	87	83	85	58	102	71	70
Résultat net	295	283	821	812	389	352	432	369
Pourcentage de pertes	24,5 %	23,2 %	18,9 %	20,0 %	13,7 %	25,5 %	15,5 %	15,8 %
Ratio des charges opérationnelles	14,5 %	14,9 %	18,9 %	13,9 %	11,8 %	14,3 %	12,5 %	12,4 %
Ratio mixte	39,0 %	38,1 %	37,8 %	33,9 %	25,5 %	39,8 %	28,0 %	28,2 %
Indice de l'importance des règlements	29,5 %	30,2 %	27,1 %	33,0 %	27,7 %	28,3 %	28,9 %	28,9 %
Rendement des capitaux propres	6,9 %	6,8 %	13,2 %	13,0 %	10,2 %	9,6 %	12,3 %	10,9 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	11,9 %	11,4 %	24,1 %	20,2 %	14,7 %	13,3 %	16,8 %	14,7 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	337 %	331 %	343 %	294 %	272 %	264 %	250 %	243 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	41,2 %	42,1 %	42,7 %	43,7 %	44,8 %	45,3 %	45,6 %	47,0 %
TITRISATION								
Cautionnements en vigueur (G\$)	420	421	422	404	402	400	398	399
Titres cautionnés	24 598	23 124	40 356	30 393	24 389	22 505	20 522	29 007
Droits de cautionnement et de demande perçus	98	55	88	73	59	53	49	64
Droits de cautionnement et de demande acquis	61	60	66	61	59	59	59	64
Résultat net	49	49	53	48	49	47	49	53
Ratio des charges opérationnelles	12,1 %	11,9 %	11,2 %	11,2 %	10,3 %	10,7 %	11,3 %	10,9 %
Rendement des capitaux propres	11,1 %	11,4 %	13,1 %	12,4 %	13,1 %	13,1 %	14,2 %	15,9 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	158 %	159 %	157 %	152 %	209 %	199 %	182 %	166 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL (\$)	33,1 %	33,7 %	32,8 %	32,5 %	32,5 %	32,0 %	31,1 %	30,6 %

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé résumé

(En millions)	Au	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
Total de l'actif	249 968	248 490
Total du passif	230 998	230 308
Total des capitaux propres du Canada	18 970	18 182

Total de l'actif

Au 30 juin 2015, le total de l'actif se chiffrait à 249 968 millions de dollars, une augmentation de 1 478 millions (0,6 %) par rapport au 31 décembre 2014. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse des prêts et créances qui a été partiellement contrebalancée par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières.

Les prêts et créances se sont élevés à 217 558 millions de dollars, une progression de 1 614 millions (0,7 %) qui s'explique essentiellement par des achats de titres hypothécaires LNH, lesquels ont été compensés en partie par l'arrivée à échéance du PAPHA au premier trimestre de 2015 dans le cadre des activités de titrisation.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières ont diminué de 84 millions de dollars (0,4 %) en raison d'une baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, contrebalancée en partie par une hausse des placements en valeurs mobilières disponibles à la vente. L'évolution de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières s'explique essentiellement par la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements à la suite d'un rééquilibrage, les placements en obligations ayant remplacé les instruments du marché monétaire. De plus, les placements en titres du marché monétaire financés par des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ont régressé, car les occasions de placement à court terme intéressantes se sont faites plus rares étant donné la baisse des rendements entre 2014 et 2015.

Total du passif

Le total du passif était de 230 998 millions de dollars au 30 juin 2015, une hausse de 690 millions (0,3 %) depuis le 31 décembre 2014 qui est surtout attribuable à une augmentation des emprunts inclus dans les autres passifs financiers, laquelle a été en partie contrebalancée par des baisses des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, des créditeurs et autres passifs et des primes et droits non acquis.

Les emprunts inclus dans les autres passifs s'élevaient à 215 124 millions de dollars au 30 juin 2015, une progression de 1 602 millions (0,7 %) qui résulte surtout des émissions d'OHC qui ont été partiellement compensées par l'arrivée à échéance du PAPHA au premier trimestre.

Les emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net se chiffraient à 7 269 millions de dollars au 30 juin 2015, un recul de 408 millions (5,3 %) essentiellement attribuable aux remboursements du capital des prêts, lesquels ont été contrebalancés en partie par une progression de la juste valeur.

Les créditeurs et autres passifs ont diminué de 213 millions de dollars (31,6 %) au cours de la période, en raison essentiellement du paiement de l'impôt sur le résultat et des droits de garantie payables au gouvernement du Canada qui étaient à payer le 31 décembre 2014.

Les primes et droits non acquis ont baissé de 111 millions de dollars (1,8 %), les primes perçues ayant été inférieures aux primes acquises pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire du fait de la baisse des volumes.

Total des capitaux propres du Canada

Le total des capitaux propres du Canada était de 18 970 millions de dollars au 30 juin 2015, une hausse de 788 millions (4,3 %) représentant le résultat global comptabilisé en 2015.

État consolidé résumé des résultats et du résultat global

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2015	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014
Total des produits	1 127	1 255	1 202	2 382	2 513
Total des charges	668	804	628	1 472	1 406
Impôt sur le résultat	111	109	139	220	266
Résultat net	348	342	435	690	841
Autres éléments du résultat global	(112)	210	203	98	470
Résultat global	236	552	638	788	1 311

Total des produits

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le total des produits a diminué de 128 millions de dollars (10,2 %) par rapport au trimestre précédent, en raison principalement de la baisse des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, qui a été contrebalancée en partie par l'augmentation des primes et droits acquis.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont fléchi de 150 millions de dollars (23,8 %). Les principaux facteurs ayant contribué à ce fléchissement sont le calendrier des dépenses engagées dans le cadre de l'investissement dans le logement abordable (92 millions), le calendrier des dépenses liées au logement abordable au Nunavut (15 millions) et le calendrier des versements de subventions à l'égard du portefeuille de logements sociaux existants (39 millions).

Les primes et droits acquis ont augmenté de 26 millions de dollars (6,0 %) à la suite principalement de la hausse des primes et droits perçus et de la croissance du volume de prêts assurés.

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Le total des produits a diminué de 75 millions de dollars (6,2 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des primes et droits acquis, des produits de placements et des autres produits.

Les primes et droits acquis ont baissé de 21 millions de dollars (4,4 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement par suite d'un recul du volume de prêts assurés au cours des derniers exercices, lequel a été partiellement compensé par la majoration des primes en 2014 et 2015.

Les produits de placements ont reculé de 20 millions de dollars (12,7 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et d'une baisse du rendement des obligations. Le portefeuille de placements compte une plus grande proportion de titres à revenu fixe d'une durée plus courte et au rendement inférieur, ce qui a entraîné une diminution des produits d'intérêts par rapport à la période précédente. Les produits de dividendes ont également reculé, nos placements en actions ayant beaucoup baissé.

Les autres produits ont diminué de 23 millions de dollars (43,4 %), en raison principalement d'un repli du volume des transactions pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire découlant de la nouvelle répartition de l'actif instaurée au deuxième semestre de 2014.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Le total des produits s'est chiffré à 2 382 millions de dollars, un fléchissement de 131 millions (5,2 %) par rapport au semestre correspondant de 2014 surtout attribuable aux primes et droits acquis, aux produits de placements et aux autres produits, qui a été contrebalancé en partie par les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Les primes et droits acquis ont diminué de 45 millions de dollars (4,8 %) par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement par suite d'un recul du volume de prêts assurés au cours des derniers exercices, lequel a été partiellement compensé par la majoration des primes le 1^{er} mai 2014 et le 1^{er} juin 2015.

Les produits de placements ont baissé de 32 millions de dollars (10,5 %) comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la nouvelle répartition de l'actif et du repli du rendement des obligations pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire, dont il est question précédemment.

Les autres produits ont diminué de 79 millions de dollars (55,2 %), en raison principalement d'un repli du volume des transactions pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire, dont il est question précédemment.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont augmenté de 33 millions de dollars (3,1 %) par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse de 106 millions attribuable au calendrier des dépenses engagées dans le cadre de l'Investissement dans le logement abordable, laquelle a été effacée en partie par une baisse de 70 millions découlant du calendrier des dépenses liées au logement abordable au Nunavut.

Total des charges

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le total des charges s'est établi à 668 millions de dollars, une baisse de 136 millions (16,9 %) par rapport au trimestre précédent qui s'explique principalement par une diminution des dépenses des programmes de logement.

Les dépenses des programmes de logement ont diminué de 150 millions de dollars (23,8 %) comparativement au trimestre précédent, conformément aux crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, dont il est question précédemment.

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Le total des charges s'est accru de 40 millions de dollars (6,4 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des règlements d'assurance. Les règlements ont augmenté comparativement au trimestre correspondant en 2014, puisque les prêts en souffrance n'ont pas diminué et que la conjoncture économique ne s'est pas améliorée autant pendant le trimestre à l'étude que durant le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Le total des charges s'est établi à 1 472 millions de dollars, une hausse de 66 millions (4,7 %) par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent surtout attribuable à l'augmentation des dépenses des programmes de logement et des règlements d'assurance, dont il est question précédemment.

Résultat net

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le résultat net est demeuré relativement constant par rapport au trimestre précédent, car les fluctuations des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et des dépenses des programmes de logement s'annulent et n'ont aucune incidence sur le résultat net.

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Le résultat net a diminué de 87 millions de dollars (20,0 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des autres produits, des produits de placements et des primes et droits acquis, et de l'augmentation des règlements d'assurance, dont il est question précédemment.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Le résultat net s'est fixé à 690 millions de dollars, un recul de 151 millions (18,0 %) par rapport au même semestre de l'exercice précédent, qui est principalement attribuable à la baisse des produits de placements, des autres produits et des primes et droits acquis, dont il est question précédemment.

Autres éléments du résultat global

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Les autres éléments du résultat global se sont établis à 112 millions de dollars, une baisse de 322 millions (153,3 %) par rapport au trimestre précédent découlant surtout d'une diminution des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente et des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt) ont diminué de 515 millions de dollars (168,3 %) comparativement au trimestre précédent, en raison essentiellement d'une hausse notable du rendement des obligations au deuxième trimestre de 2015, ce qui s'est traduit par des pertes latentes pour le portefeuille d'obligations. Par contre, un repli marqué du rendement des obligations au premier trimestre de 2015 avait entraîné des gains latents.

Une augmentation de 193 millions de dollars (201,0 %) des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées a contribué à contrebalancer les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente du fait surtout d'une hausse du taux d'actualisation (de 3,5 % à 4,0 %) pendant les trois mois clos le 30 juin 2015, alors que le taux d'actualisation avait diminué (de 4,0 % à 3,5 %) durant les trois mois clos le 31 mars 2015.

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Les autres éléments du résultat global ont régressé de 315 millions de dollars (155,2 %) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse de 463 millions (180,2 %) des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt). La diminution est surtout attribuable à une augmentation du rendement des obligations au deuxième trimestre de 2015, laquelle a entraîné des pertes latentes pour le portefeuille d'obligations, par rapport à la baisse du rendement des obligations au deuxième trimestre de 2014. Un recul du portefeuille d'actions attribuable à une diminution du rendement sur les marchés des actions au deuxième trimestre de 2015 a également contribué à cette diminution.

Une augmentation de 118 millions de dollars (561,9 %) des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées a contribué à contrebalancer les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente du fait surtout d'une hausse du taux d'actualisation pendant les trois mois clos le 30 juin 2015, alors que le taux d'actualisation avait diminué durant le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Les autres éléments du résultat global se sont établis à 98 millions de dollars, une baisse de 372 millions (79,1 %) par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent, découlant surtout des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente, en partie contrebalancés par les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt) ont baissé de 527 millions de dollars (83,8 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'un recul des gains de la juste valeur pour le portefeuille d'actions attribuable à une diminution du rendement sur les marchés des actions en 2015 ainsi qu'à une pondération en actions plus faible selon la nouvelle répartition de l'actif. Des gains latents inférieurs pour le portefeuille d'obligations, en raison d'une diminution moins importante du rendement des obligations depuis le début de l'exercice par rapport à 2014, ont également contribué à cette baisse.

Les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées se sont chiffrées à 1 million de dollars, une augmentation de 117 millions (100,9 %) surtout attribuable à un taux d'actualisation stable pendant les six mois clos le 30 juin 2015, alors que le taux d'actualisation avait beaucoup fléchi durant la période correspondante, ce qui avait entraîné une perte actuarielle.

RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation.

AIDE AU LOGEMENT

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2015	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	480	630	490	1 110	1 077
Produits d'intérêt nets	-	-	1	-	4
Autres produits	7	10	2	17	6
Total des produits	487	640	493	1 127	1 087
Dépenses des programmes de logement	480	630	490	1 110	1 077
Charges opérationnelles	6	5	4	11	9
Total des charges	486	635	494	1 121	1 086
Résultat avant impôt	1	5	(1)	6	1
Impôt sur le résultat	(1)	-	(1)	(1)	(3)
Résultat net	2	5	-	7	4

Total des produits

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le total des produits a diminué de 153 millions de dollars (23,9 %) comparativement au trimestre précédent. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Les crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement pendant les trois mois clos le 30 juin 2015 se sont élevés à 480 millions de dollars, une baisse de 150 millions (23,8 %) par rapport aux trois mois clos le 31 mars 2015. Cette baisse est notamment attribuable au calendrier des dépenses engagées dans le cadre de l'investissement dans le logement abordable (92 millions), au calendrier des dépenses liées au logement abordable au Nunavut (15 millions) et au calendrier des versements de subventions à l'égard du portefeuille de logements sociaux existants (39 millions).

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Le total des produits a diminué de 6 millions de dollars (1,2 %), demeurant ainsi semblable à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Le total des produits s'est accru de 40 millions de dollars (3,7 %) comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette croissance est principalement attribuable à une augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Les crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement pendant les six mois clos le 30 juin 2015 se sont élevés à 1 110 millions de dollars, une augmentation de 33 millions (3,1 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable au calendrier des dépenses engagées dans le cadre de l'investissement dans le logement abordable (106 millions), lequel a été partiellement compensé par le calendrier des dépenses liées au logement abordable au Nunavut (70 millions).

Total des charges

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le total des charges a diminué de 149 millions de dollars (23,5 %) par rapport au trimestre précédent, en raison principalement d'une baisse des dépenses des programmes de logement, dont il est question précédemment.

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Le total des charges a décliné de 8 millions de dollars (1,6 %), demeurant ainsi semblable à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Le total des charges a été supérieur de 35 millions de dollars (3,2 %) à ce qu'il était à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des dépenses des programmes de logement, dont il est question précédemment.

Résultat net

Les activités d'octroi de prêts sont exercées en visant le seuil d'équilibre à long terme. Ainsi, il est possible qu'un profit ou une perte soit réalisé pendant un exercice donné.

Comparaisons – T2 2015 et T1 2015 / T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015; et cumul 2014

Le résultat net est demeuré relativement semblable à celui du trimestre précédent et à celui des trimestre et semestre correspondants de 2014.

SITUATION FINANCIÈRE

Gestion du capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars. Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de verser le surplus au gouvernement du Canada.

Les variations latentes de la juste valeur marchande enregistrées par les programmes d'octroi de prêts ainsi que les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées pour les activités d'aide au logement sont imputées aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts.

(En millions)	Au	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
Réserve	134	143
Résultats non distribués	39	23
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	173	166

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'AFFECTATION DES CRÉDITS

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et qui nous sont accordés pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total que nous comptabilisons pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

(En millions)	Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
Montants autorisés en 2014-2015 (2013-2014)		
Budget principal des dépenses	2 097	2 131
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2014 (2013)	(1 423)	(1 498)
Moins les crédits inutilisés pour 2014-2015 (2013-2014)	(44)	(46)
Tranche de 2014-2015 (2013-2014) comptabilisée en 2015 (2014)	630	587
Montants autorisés en 2015-2016 (2014-2015)		
Budget principal des dépenses	2 026	2 097
Moins la tranche à comptabiliser au cours des prochains trimestres	(1 546)	(1 607)
Tranche de 2015-2016 (2014-2015) comptabilisée en 2015 (2014)	480	490
Total des crédits comptabilisés – Six mois clos le 30 juin	1 110	1 077

Les crédits approuvés par le Parlement pour l'exercice 2015-2016 sont de 2 026 millions de dollars. Les dépenses totales par rapport au niveau de référence atteignent 480 millions de dollars (23,7 %) au 30 juin 2015.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada, y compris dans des régions ou des marchés auxquels les assureurs du secteur privé s'intéressent moins, voire pas du tout. Nous appliquons nos programmes d'assurance dans un contexte commercial. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et l'on s'attend à ce que nous générions un rendement raisonnable au profit du gouvernement du Canada, tout en tenant dûment compte des risques de pertes. Les activités d'assurance prêt hypothécaire génèrent la quasi-totalité de notre résultat net.

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire connaissent des variations saisonnières, le premier trimestre présentant normalement les volumes les plus bas. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique, de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

PRODUITS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.O., à l'unité) – Assurance protégeant le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt garanti par une propriété résidentielle comptant un à quatre logements. Le coût de cette assurance, qui est contractée à l'initiation du prêt, est habituellement payé par l'emprunteur. Elle s'applique aux deux types de prêts suivants :

- **Prêts à rapport prêt-valeur élevé** – L'emprunteur verse une mise de fonds de moins de 20 % à l'initiation du prêt. Le propriétaire doit habiter au moins un des logements. En vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des prêteurs assujettis à une réglementation provinciale doivent faire assurer ces prêts hypothécaires.
- **Prêts à faible rapport prêt-valeur** – L'emprunteur verse une mise de fonds de 20 % ou plus à l'initiation. La loi n'oblige pas les prêteurs à faire assurer ce type de prêts, mais ces derniers peuvent faire de l'assurance prêt hypothécaire une condition d'approbation du prêt. Il n'est pas nécessaire que le propriétaire habite un des logements (p. ex., dans le cas de logements locatifs).

Assurance de portefeuille – Assurance qui protège contre un défaut des emprunteurs et qui vise des blocs de prêts à faible rapport prêt-valeur en cours de remboursement garantis par des propriétés résidentielles comptant un à quatre logements. Contrairement à l'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, les primes ne sont pas payées par l'emprunteur.

Assurance pour immeubles collectifs résidentiels – Assurance offerte sur le marché exclusivement par la SCHL et qui protège le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt consenti pour la construction, l'achat et le refinancement d'immeubles collectifs résidentiels comptant cinq logements ou plus. Il peut s'agir d'immeubles locatifs, de centres d'hébergement et de résidences pour personnes âgées, d'ensembles de logements abordables ou de logements pour étudiants.

PARAMÈTRES FINANCIERS

Mesures (En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2015	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	534	539	551	534	551
P.-O., à l'unité	279	281	287	279	287
Portefeuille	200	203	212	200	212
Immeubles collectifs résidentiels	55	55	52	55	52
Volume de prêts assurés (nombre de logements)	82 878	50 230	87 765	133 108	143 151
P.-O., à l'unité	50 007	25 164	54 204	75 171	82 073
Portefeuille	11 684	7 875	6 082	19 559	12 867
Immeubles collectifs résidentiels	21 187	17 191	27 479	38 378	48 211
Volume de prêts assurés (M\$)	16 440	9 293	15 769	25 733	25 097
P.-O., à l'unité	11 771	6 005	12 489	17 776	19 000
Portefeuille	3 238	2 080	1 496	5 318	3 165
Immeubles collectifs résidentiels	1 431	1 208	1 784	2 639	2 932
Primes et droits perçus	393	220	372	613	578
P.-O., à l'unité	323	163	301	486	452
Portefeuille	15	12	8	27	15
Immeubles collectifs résidentiels	55	45	63	100	111
Règlements payés	88	90	87	178	182
P.-O., à l'unité	77	81	83	158	171
Portefeuille	6	5	3	11	10
Immeubles collectifs résidentiels	5	4	1	9	1
Taux de prêts en souffrance (%)	0,34	0,34	0,33	0,34	0,33

Contrats d'assurance en vigueur

Les activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées au risque d'assurance inhérent à la souscription des contrats d'assurance prêt hypothécaire. Ces contrats d'assurance nous transfèrent le risque en protégeant les institutions financières contre les pertes de crédit imputables au défaut des emprunteurs. Aux termes d'un contrat d'assurance, l'institution financière est assurée contre le risque de perte découlant du défaut de paiement de l'emprunteur pendant une période de temps prédéterminée, conformément aux dispositions du contrat d'assurance auquel elle est assujettie. Le montant assuré correspond au solde en capital du prêt, auquel s'ajoutent les intérêts. L'encours d'assurance correspond au montant total des soldes impayés des prêts hypothécaires couverts par les contrats d'assurance à une date donnée et représente le risque engendré par les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Au 30 juin 2015, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 534 milliards de dollars, en baisse de 9 milliards (1,7 %) par rapport au 31 décembre 2014. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 26 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se chiffraient à 35 milliards.

En vertu de l'article 11 de la LNH, le montant total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2014).

Volume de prêts assurés

Notre volume de prêts assurés est tributaire de l'économie, des marchés de l'habitation, des pressions de la concurrence et du contexte réglementaire.

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Comparativement au trimestre précédent, notre volume de prêts assurés au deuxième trimestre de 2015 est passé à 82 878 logements, une augmentation de 32 648 logements (65,0 %) principalement attribuable aux variations saisonnières.

Le premier trimestre affiche généralement le plus faible volume de l'exercice. Comme le deuxième trimestre coïncide avec le printemps, saison où le marché de l'habitation est plus animé, on remarque également plus d'activité dans le secteur de l'assurance prêt hypothécaire au deuxième trimestre.

- Le volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a augmenté de 24 843 logements (98,7 %); dans cette catégorie, les prêts achat et de refinancement ont affiché une croissance respective de 104,0 % et de 58,1 % qui s'explique par les variations saisonnières.
- Le volume de l'assurance de portefeuille a crû de 3 809 logements (48,4 %) étant donné que les activités d'achat du produit d'assurance de portefeuille ont augmenté au deuxième trimestre.
- Le volume de prêts pour immeubles collectifs résidentiels s'est accru de 3 996 logements (23,2 %); dans cette catégorie, les prêts achat et de refinancement ont affiché une croissance respective de 35,2 % et de 20,0 %. L'activité dans ce segment peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre.

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Notre volume total de prêts assurés au deuxième trimestre de 2015 a été inférieur de 4 887 logements (5,6 %) à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une baisse des volumes de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et de prêts pour immeubles collectifs résidentiels.

- Le volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a diminué de 4 197 logements (7,7 %); dans cette catégorie, les prêts achat et de refinancement ont accusé un recul respectif de 6,0 % et de 21,8 %, en raison principalement d'une réduction de la part de marché.
- Le volume de l'assurance de portefeuille a augmenté de 5 602 logements (92,1 %), parce que les prêteurs ont utilisé une plus grande tranche de leur attribution annuelle au deuxième trimestre de 2015 qu'au cours de la même période de 2014.
- Le volume de prêts pour immeubles collectifs résidentiels a baissé de 6 292 logements (22,9 %) en raison surtout d'une diminution du côté des prêts de refinancement d'immeubles collectifs résidentiels qui, à 76,8 % du volume total de prêts pour immeubles collectifs au deuxième trimestre de 2015, montrent une baisse de 27,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Notre volume total de prêts assurés pour les six premiers mois de 2015 s'est établi à 133 108 logements, soit 10 043 logements (7,0 %) de moins qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une baisse des volumes de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et de prêts pour immeubles collectifs résidentiels.

- Le volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a diminué de 6 902 logements (8,4 %); dans cette catégorie, les prêts achat et de refinancement ont accusé un recul respectif de 6,4 % et de 23,4 % principalement attribuable à une réduction de la part de marché.
- Le volume de l'assurance de portefeuille a augmenté de 6 692 logements (52,0 %), ce qui s'explique essentiellement par la répartition dans le temps des activités d'achat du produit de la part des prêteurs, laquelle peut varier considérablement. La SCHL limite l'offre de son produit d'assurance de portefeuille au moyen d'un mécanisme d'attribution. Sur l'offre annuelle totale de 9 milliards de dollars (9 milliards en 2014) attribuée entre les prêteurs, une tranche de 5 318 millions (59,1 %) avait été utilisée au 30 juin 2015 (3 165 millions, soit 35,2 %, au 30 juin 2014).
- Le volume de prêts pour immeubles collectifs résidentiels a baissé de 9 833 logements (20,4 %) en raison surtout d'une diminution du côté des prêts de refinancement d'immeubles collectifs résidentiels. Le volume des prêts de refinancement, qui représentent 77,8 % du volume total comptabilisé dans le segment des immeubles collectifs, a diminué de 23,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Primes et droits perçus

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Les primes et droits perçus ont augmenté de 173 millions de dollars (78,6 %) comparativement au trimestre précédent à la suite de la hausse saisonnière. La majoration des primes d'assurance prêt hypothécaire visant les prêts pour propriétaires-occupants ayant une mise de fonds inférieure à 10 %, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015, est un autre facteur qui explique cette augmentation par rapport au trimestre précédent.

Comparaisons – T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Les primes et droits perçus ont augmenté de 21 millions de dollars (5,6 %) et de 35 millions (6,1 %), respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2015, principalement à la suite des majorations des primes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014 et le 1^{er} juin 2015. L'effet de ces majorations s'est trouvé en partie contrebalancé par la baisse des volumes de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et de prêts pour immeubles collectifs résidentiels. Pour les deux périodes comparatives, les primes et droits perçus relativement à l'assurance de portefeuille ont affiché une hausse attribuable à l'augmentation des volumes.

Règlements payés et prêts en souffrance

Comparaisons – T2 2015 et T1 2015 / T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Les règlements payés sont demeurés assez stables par rapport au trimestre précédent, au trimestre correspondant de l'exercice précédent et à la même période de six mois en 2014, étant donné que la baisse des règlements visant des prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a été effacée en partie par une hausse des règlements au titre de l'assurance de portefeuille et des prêts visant des immeubles collectifs résidentiels.

	Au			
	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	7 222	0,50 %	7 586	0,52 %
Portefeuille	2 003	0,16 %	1 988	0,15 %
Immeubles collectifs résidentiels	129	0,59 %	137	0,62 %
Total	9 354	0,34 %	9 711	0,35 %

Nous établissons notre taux de prêts en souffrance d'après le nombre de prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours par rapport au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Le taux de prêts en souffrance au sein de notre portefeuille de prêts assurés était de 0,34 % au 30 juin 2015, ce qui représente une diminution de 0,01 point par rapport à la clôture de 2014. Le nombre de prêts en souffrance totalisait 9 354 au 30 juin 2015, en baisse de 357 prêts (3,7 %) comparativement à la clôture de 2014. La baisse du nombre de prêts en souffrance a été conforme à celle du nombre de prêts en cours durant les deux trimestres précédents.

Sur l'ensemble des prêts en souffrance, 77,2 % étaient des prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, 21,4 % des prêts assurés en portefeuille et 1,4 % des prêts pour immeubles collectifs résidentiels. Les récentes limitations apportées à l'assurance de portefeuille auront pour effet de modifier la composition de l'ensemble de prêts assurés par la SCHL. Comme le taux de prêts en souffrance parmi les prêts assurés en portefeuille est plus faible que celui des prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, le taux global de prêts en souffrance au sein de l'ensemble des prêts que nous assurons devrait augmenter avec le temps.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2015	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014
Primes et droits acquis	400	375	423	775	823
Produits de placements	141	137	159	278	308
Autres produits	5	5	40	10	114
Total des produits	546	517	622	1 063	1 245
Règlements d'assurance	98	87	58	185	160
Charges opérationnelles	58	56	50	114	107
Total des charges	156	143	108	299	267
Résultat avant impôt	390	374	514	764	978
Impôt sur le résultat	95	91	125	186	237
Résultat net	295	283	389	578	741
Indice de l'importance des règlements	29,5 %	30,2 %	27,7 %	31,1 %	28,9 %
Pourcentage de pertes	24,5 %	23,2 %	13,7 %	23,9 %	19,4 %
Ratio des charges opérationnelles	14,5 %	14,9 %	11,8 %	14,7 %	13,0 %
Ratio mixte	39,0 %	38,1 %	25,5 %	38,6 %	32,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	337 %	331 %	272 %	337 %	272 %
Rendement des capitaux propres ¹	6,9 %	6,8 %	10,2 %	6,9 %	9,9 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	11,9 %	11,4 %	14,7 %	11,6 %	14,0 %

¹ Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période.

Total des produits

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le total des produits s'est accru de 29 millions de dollars (5,6 %) par rapport au trimestre précédent, en raison principalement d'une augmentation des primes et droits acquis. Les primes et droits acquis ont augmenté de 25 millions de dollars (6,7 %) comparativement au trimestre précédent à la suite de la hausse des primes et droits perçus et de la croissance du volume de prêts assurés.

Comparaisons – T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Le total des produits a diminué de 76 millions de dollars (12,2 %) et de 182 millions (14,6 %) par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, en raison principalement des baisses des primes et droits acquis, des produits de placements et des autres produits.

Les primes et droits acquis ont montré des baisses respectives de 23 millions de dollars (5,4 %) et de 48 millions (5,8 %) par rapport aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent. Ces baisses illustrent un recul des volumes depuis plusieurs années, celui-ci ayant été effacé en partie par la majoration des primes le 1^{er} mai 2014 et le 1^{er} juin 2015.

Les produits de placements ont diminué de 18 millions de dollars (11,3 %) et de 30 millions (9,7 %), respectivement, par rapport aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent. Le portefeuille de placements était davantage composé de titres à revenu fixe, caractérisés par une échéance plus brève et un rendement moindre, si bien que les produits d'intérêts par rapport à la période précédente ont été inférieurs. Les produits de dividendes ont également été plus faibles puisque nos placements en actions ont aussi beaucoup diminué.

Les autres produits ont régressé de 35 millions de dollars (87,5 %) et de 104 millions (91,2 %), respectivement, par rapport aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, en raison d'une baisse des gains nets réalisés sur les placements en actions et en titres à revenu fixe. Cette baisse s'explique principalement par une réduction du volume de transactions de placements en valeurs mobilières découlant de la nouvelle répartition de l'actif.

Total des charges

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le total des charges s'est accru de 13 millions de dollars (9,1 %) par rapport au trimestre précédent, en raison essentiellement de la hausse des règlements d'assurance, celle-ci découlant surtout de l'augmentation des coûts engagés et des pertes subies sur la cession des titres de propriété, de même que de la croissance des coûts de prévention des demandes de règlement, au deuxième trimestre.

Comparaison – T2 2015 et T2 2014

Le total des charges a augmenté de 48 millions de dollars (44,4 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des hausses des règlements d'assurance.

Les pertes sur règlements se sont accrues par rapport au trimestre correspondant en 2014, puisque les prêts en souffrance n'ont pas diminué et que la conjoncture économique ne s'est pas améliorée autant pendant le trimestre à l'étude que durant le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Comparaison – Cumul 2015 et cumul 2014

Le total des charges a augmenté de 32 millions de dollars (12,0 %) comparativement au même semestre de l'exercice précédent, en raison des hausses des règlements d'assurance, dont il est question précédemment.

Résultat net

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le résultat net a montré, par rapport au trimestre précédent, une croissance de 12 millions de dollars (4,2 %) attribuable à l'augmentation des primes et droits acquis, contrebalancée en partie par la hausse des règlements d'assurance, dont il est question précédemment.

Comparaisons – T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Le résultat net a diminué de 94 millions de dollars (24,2 %) et de 163 millions (22,0 %), respectivement, par rapport aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par les baisses des primes et droits acquis, des produits de placements et des autres produits, ainsi que par la hausse des règlements d'assurance, dont il est question précédemment.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des activités d'assurance prêt hypothécaire, nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Le pourcentage de pertes s'est établi à 24,5 % pour le premier trimestre de 2015, en hausse de 1,3 point par rapport au trimestre précédent, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des règlements d'assurance, effacée en partie par l'augmentation des primes et droits acquis.

Au deuxième trimestre, le rendement des capitaux propres et le rendement de la cible de capital immobilisé se sont respectivement établis à 6,9 % et à 11,9 %. Le rendement des capitaux propres est demeuré stable par rapport au trimestre précédent, tandis que le rendement de la cible de capital immobilisé a augmenté puisque la cible de capital immobilisé a été légèrement inférieure.

Comparaisons – T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

L'indice de l'importance des règlements s'est accru de 1,8 point et de 2,2 points, respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent. Cette croissance découle des fluctuations des taux de ventes assorties du règlement du déficit résiduaire, des prix des habitations et des niveaux de recouvrement.

Par rapport aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, le pourcentage de pertes a montré une croissance respective de 10,8 et de 4,5 points essentiellement attribuable à la hausse des règlements d'assurance ainsi qu'à la baisse des primes et droits acquis.

Le ratio des charges opérationnelles a augmenté de 2,7 points et de 1,7 point, respectivement, en raison principalement de la diminution des primes et droits acquis et de l'augmentation des charges opérationnelles, qui ont eu un effet proportionnel sur le ratio.

Le rendement des capitaux propres a régressé de 3,3 et de 3,0 points, respectivement, par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent, par suite de la diminution du résultat net et de la hausse des capitaux propres du Canada.

Le rendement de la cible de capital immobilisé a reculé de 2,8 et de 2,4 points, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2015 étant donné la diminution du résultat net, effacée en partie par la réduction des exigences de capital immobilisé.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

(En millions)	Au	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	23 132	23 216
Intérêts courus à recevoir	133	103
Débiteurs et autres actifs	665	446
Total de l'actif	23 930	23 765
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	232	325
Provision pour règlements	766	778
Primes et droits non acquis	5 432	5 575
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	269	284
Créditeurs et autres passifs	132	385
Total du passif	6 831	7 347
Total des capitaux propres du Canada	17 099	16 418

Total de l'actif

Le total de l'actif a augmenté de 165 millions de dollars (0,7 %), en fonction surtout d'une hausse des débiteurs et autres actifs, laquelle a été partiellement contrebalancée par une diminution de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières.

Les débiteurs et autres actifs ont montré une hausse de 219 millions de dollars (49,1 %) principalement attribuable au paiement des acomptes provisionnels d'impôt et au report des droits de garantie payables au gouvernement du Canada en 2015.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières ont diminué de 84 millions de dollars (0,4 %), en raison principalement d'une baisse de 907 millions de dollars (76,2 %) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, contrebalancée en partie par une hausse de 821 millions de dollars (3,7 %) des placements en valeurs mobilières disponibles à la vente. L'évolution de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières disponibles à la vente s'explique essentiellement par la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements à la suite d'un rééquilibrage, les placements en obligations ayant remplacé les instruments du marché monétaire. De plus, les placements en titres du marché monétaire financés par des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ont régressé, car les occasions de placement à court terme intéressantes se sont faites plus rares étant donné la baisse des rendements entre 2014 et 2015.

Total du passif

Le total du passif s'établissait à 6 831 millions de dollars au 30 juin 2015, en baisse de 516 millions (7,0 %) par rapport au 31 décembre 2014 en raison surtout d'une diminution des crédateurs et autres passifs, des primes et droits non acquis et des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

Les crédateurs et autres passifs ont diminué de 253 millions de dollars (65,7 %) en raison du paiement de l'impôt sur le résultat et des droits de garantie payables au gouvernement du Canada qui étaient à payer le 31 décembre 2014.

Les primes et droits non acquis ont baissé de 143 millions de dollars (2,6 %), les primes perçues ayant été inférieures aux primes acquises du fait de la baisse des volumes.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, qui servent en règle générale à financer des placements à court terme dans le but de générer des produits additionnels, ont diminué de 93 millions de dollars (28,6 %), tel qu'expliqué précédemment.

Total des capitaux propres du Canada

Le total des capitaux propres du Canada s'élevait à 17 099 millions de dollars au 30 juin 2015, une hausse de 681 millions (4,1 %) par rapport au 31 décembre 2014 attribuable au résultat global comptabilisé en 2015.

Gestion du capital

Le BSIF travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre de capital qui s'appliquera précisément aux assureurs hypothécaires et remplacera l'actuel TCM. La SCHL a adopté, le 1^{er} janvier 2015, un cadre de capital provisoire établi par le BSIF. Par conséquent, le capital requis a augmenté, en raison surtout d'une hausse de la marge pour le risque de taux d'intérêt, mais aussi, dans une moindre mesure, du facteur de pondération fondé sur le risque pour les placements en actions, ce qui a entraîné une baisse du niveau de capital selon le TCM.

Nous fixons une cible interne de capital supérieure au capital minimal requis. La cible interne est fixée à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire. Elle est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis établis de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. La cible interne a été fixée à 205 % (205 % au 31 décembre 2014) du capital minimal requis.

Conformément à notre cadre de gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par conséquent, nous avons fixé une cible de capital immobilisé qui dépasse la cible interne. La cible de capital immobilisé est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis par notre cadre de gestion du capital et est établie de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne. La cible de capital immobilisé a été fixée à 220 % (220 % au 31 décembre 2014) du capital minimal requis.

Nous avons affecté les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global en fonction de la cible de capital immobilisé de 220 %. Celle-ci s'établissait à 10 984 millions de dollars au 30 juin 2015 (10 634 millions au 31 décembre 2014). Au 30 juin 2015, le capital disponible sur le capital minimal requis correspondait à 337 %, ou 16 806 millions de dollars (343 % ou 16 173 millions au 31 décembre 2014).

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire.

(En millions, sauf indication contraire)	Au	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
Cumul des autres éléments du résultat global	909	807
Résultats non distribués affectés	10 075	9 827
Capital affecté	10 984	10 634
Résultats non distribués non affectés	6 115	5 784
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	17 099	16 418
Moins les déductions du capital demandées par le BSIF	293	245
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	16 806	16 173
Cible interne de capital	205 %	205 %
Cible de capital immobilisé	220 %	220 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	337 %	343 %

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie générés par les primes, les droits de demande et les intérêts reçus, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en minimisant le besoin de liquider des placements.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 23,1 milliards de dollars au 30 juin 2015, soit relativement inchangée par rapport à 23,2 milliards au 31 décembre 2014.

TITRISATION

Nous facilitons l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation au moyen de l'application de programmes de titrisation et de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes. Conformément à notre mandat, nous favorisons le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, de même que nous favorisons et soutenons la stabilité du système financier. Dans le cadre de nos activités de titrisation, nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts relatifs à des titres fondés sur des prêts admissibles. La prestation de cautionnements de titres hypothécaires est exercée dans un contexte commercial. Les produits couvrent toutes les charges et nous devons générer un rendement raisonnable pour le gouvernement du Canada, en tenant dûment compte des risques de pertes.

En vertu de l'article 15 de la *Loi nationale sur l'habitation*, le montant total des cautionnements de capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars.

Pour 2015, le ministre des Finances nous a autorisés à consacrer jusqu'à 80 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 40 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC. Ces plafonds cadrent avec la demande de cautionnements habituelle.

PROGRAMMES DE TITRISATION

Programme des titres hypothécaires (TH) émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) – Le Programme des TH LNH encadre la conversion de prêts hypothécaires à l'habitation en titres amortis et négociables, émis par des prêteurs agréés. Ces prêts hypothécaires à l'habitation sont assurés contre le défaut de paiement des emprunteurs en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (pour la SCHL) ou de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (pour les assureurs hypothécaires privés). Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs est cautionné par la SCHL et garanti par le gouvernement du Canada.

Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) – Dans le cadre du Programme des OHC, la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité ad hoc, vend des OHC non amorties aux investisseurs et utilise le produit pour acheter des TH LNH émis aux termes du Programme des TH LNH. Les flux de trésorerie mensuels provenant des TH LNH amortis sont convertis, au moyen de swaps, en flux de trésorerie des obligations non amorties dont les modalités prévoient des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable et le remboursement du capital à l'échéance (*in fine*). Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs des OHC est cautionné par la SCHL et garanti par le gouvernement du Canada. Nous consolidons les comptes de la FCH. Les actifs de la FCH ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont une ou plusieurs organisations caritatives.

Cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées – Nous sommes responsables de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées. Nous administrons le cadre juridique selon le principe du recouvrement des coûts. Ni le gouvernement ni la SCHL ne garantissent d'une quelconque façon les obligations sécurisées émises.

PARAMÈTRES FINANCIERS

(En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2015	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014
Total des cautionnements en vigueur (G\$)	420	421	402	420	402
TH LNH	207	213	195	207	195
OHC	213	208	207	213	207
Total des nouveaux titres cautionnés	24 598	23 124	24 389	47 722	46 894
TH LNH	14 598	14 124	14 889	28 722	28 394
OHC	10 000	9 000	9 500	19 000	18 500
Droits de cautionnement et de demande perçus	98	55	59	153	112
Droits de cautionnement et de demande perçus – TH LNH	50	34	36	84	67
Droits de cautionnement perçus – OHC	48	21	23	69	45

Cautionnements en vigueur

Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique.

Les cautionnements en vigueur totalisaient 420 milliards de dollars au 30 juin 2015, en baisse de 1 milliard (0,2 %) par rapport au 31 mars 2015. Le total des cautionnements en vigueur varie à mesure que de nouveaux titres sont cautionnés et que d'autres arrivent à échéance. Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2015, les titres arrivés à échéance ont été supérieurs aux nouveaux titres cautionnés par la SCHL.

Nouveaux titres cautionnés

Comparaison – T2 2015 et T1 2015

Au deuxième trimestre de 2015, les nouveaux titres cautionnés ont augmenté de 1 474 millions de dollars (6,4 %) demeurant ainsi semblables au trimestre précédent. Pour établir la capacité trimestrielle de cautionnement, la tranche inutilisée des cautionnements de TH LNH des trimestres précédents est réattribuée au cours des trimestres suivants afin de maximiser l'utilisation de la capacité annuelle.

Comparaisons – T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Les nouveaux titres cautionnés pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2015 étaient comparables, hormis une légère augmentation, à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Droits de cautionnement et de demande perçus

Comparaisons – T2 2015 et T1 2015 / T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Les droits de demande et de cautionnement perçus ont été plus élevés comparativement au trimestre précédent ainsi qu'aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des droits qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015, puisque les nouveaux cautionnements sont demeurés relativement stables d'une période à l'autre. Les droits de cautionnement perçus sont différés et comptabilisés dans les produits sur la durée des titres cautionnés sous-jacents. La hausse des droits n'aura pas d'incidence notable sur nos produits des activités ordinaires en 2015.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2015	31 mars 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014
Primes et droits acquis	61	60	59	121	118
Produits d'intérêt nets	2	3	2	5	5
Produits de placements	9	10	10	19	18
Autres produits	20	18	20	38	40
Total des produits	92	91	91	184	181
Charges opérationnelles	26	26	26	52	53
Total des charges	26	26	26	52	53
Résultat avant impôt	66	65	65	131	128
Impôt sur le résultat	17	16	16	33	32
Résultat net	49	49	49	98	96
Ratio des charges opérationnelles	12,1 %	11,9 %	10,3 %	12,0 %	10,5 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	158 %	159 %	209 %	158 %	209 %
Rendement des capitaux propres ¹	11,1 %	11,4 %	13,1 %	11,4 %	13,1 %

¹ Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période.

Total des produits

Comparaisons – T2 2015 et T1 2015 / T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Le total des produits est demeuré relativement constant par rapport au trimestre précédent ainsi qu'aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, ce qui concorde avec les volumes de chaque période.

Total des charges

Comparaisons – T2 2015 et T1 2015 / T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Le total des charges est demeuré constant par rapport au trimestre précédent ainsi qu'aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent.

Résultat net

Comparaisons – T2 2015 et T1 2015 / T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Le résultat net est demeuré constant par rapport au trimestre précédent ainsi qu'aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent. Les résultats illustrent un niveau d'activité stable au cours des périodes présentées.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des programmes de titrisation (en excluant la FCH), nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement. Voir la section « Gestion du capital » pour obtenir des informations supplémentaires sur le ratio du capital disponible sur le capital requis.

Comparaisons – T2 2015 et T1 2015 / T2 2015 et T2 2014 / cumul 2015 et cumul 2014

Le ratio des charges opérationnelles a peu varié depuis le trimestre précédent, enregistrant des hausses respectives de 1,8 et de 1,5 point de pourcentage par rapport au trimestre et au semestre correspondants de l'exercice précédent. Les produits sont demeurés relativement constants, affichant de légères augmentations pour chaque période. Les charges opérationnelles, à l'exclusion des charges liées aux obligations sécurisées, ont augmenté jusqu'à 16,1 % en raison de la hausse des coûts indirects et des droits payables au gouvernement du Canada. Puisque le taux d'augmentation des charges opérationnelles a dépassé celui des produits, le ratio global a enregistré une hausse.

Le rendement des capitaux propres a reculé par rapport au trimestre précédent ainsi qu'aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, ce qui concorde avec une tendance générale à la baisse. Le ratio s'est replié graduellement tandis que le résultat net restait constant et que le solde des capitaux propres augmentait du fait des flux de trésorerie annuels.

SITUATION FINANCIÈRE

Gestion du capital

Le capital est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre du Programme des TH LNH et du Programme des OHC. Le montant affecté est fondé sur des principes de capital réglementaire et de capital économique et correspond à 100 % du capital requis selon ces principes. Au 30 juin 2015, le capital requis s'établissait à 1 128 millions de dollars (1 064 millions au 31 décembre 2014). À la même date, le ratio du capital disponible sur le capital requis était de 158 % ou 1 778 millions de dollars (157 % ou 1 663 millions au 31 décembre 2014).

Le ratio du capital disponible sur le capital requis a baissé de 51 points de pourcentage comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des exigences de capital en 2014 pour prendre en considération le risque de contrepartie (swaps), le risque opérationnel et le risque de taux d'intérêt. Cette augmentation est entrée en vigueur au troisième trimestre de 2014.

Nous ne détenons pas de capital distinct pour la FCH, puisque notre risque se limite à l'assurance prêt hypothécaire et au cautionnement de paiement périodique que nous offrons et qui sont couverts respectivement par le capital des activités d'assurance prêt hypothécaire et le capital des activités de titrisation.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible des activités de titrisation.

(En millions, sauf indication contraire)	Au	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
Cumul des autres éléments du résultat global	49	34
Résultats non distribués affectés	1 079	1 030
Capital affecté	1 128	1 064
Résultats non distribués non affectés	650	601
Total du capital des activités de titrisation	1 778	1 665
Moins les déductions du capital	-	2
Total du capital disponible des activités de titrisation	1 778	1 663
Ratio du capital disponible sur le capital requis	158 %	157 %

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est financé par les flux de trésorerie générés par les droits de demande et de cautionnement et les intérêts reçus, déduction faite des règlements et des charges. Il vise à couvrir les obligations associées à nos programmes de titrisation. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser la capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. L'indice de référence de la politique de répartition stratégique de l'actif pour le portefeuille de placements des activités de titrisation se compose d'obligations du gouvernement du Canada non émises par des sociétés d'État (98 %) et de bons du Trésor à 91 jours (2 %). Le portefeuille est géré passivement en fonction de son indice de référence.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 2,4 milliards de dollars au 30 juin 2015, comparativement à 2,2 milliards à la clôture de 2014.

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont présentés en détail dans notre *Rapport annuel 2014*. Aucun fait nouveau significatif n'a eu d'incidence sur notre gestion des risques pendant la période à l'étude.

CHANGEMENTS DE PERSONNEL

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les changements suivants parmi les principaux dirigeants de la SCHL ont été annoncés au cours du deuxième trimestre de 2015 :

- Kathryn Howard, première vice-présidente, Ressources humaines, a quitté la Société.
- Marie-Claude Tremblay a été nommée première vice-présidente, Ressources humaines.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	28
BILAN CONSOLIDÉ	29
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL	30
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	31
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	32
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	33
1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ	33
2. MODE DE PRÉSENTATION	33
3. MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR	34
4. ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR	34
5. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES	42
6. PRÊTS	43
7. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT	44
8. EMPRUNTS	45
9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	46
10. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	48
11. TITRISATION	49
12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	50
13. RISQUE DE MARCHÉ	50
14. RISQUE DE CRÉDIT	51
15. INFORMATIONS SECTORIELLES	53
16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	56
17. PASSIFS ÉVENTUELS	56

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 juin 2015

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada et à la norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

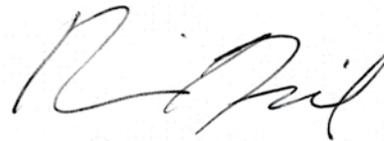
À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le président et premier dirigeant,

Le chef des finances,



Evan Siddall, BA, LL. B.



Brian Naish, CPA, CA

Le 19 août 2015

BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Au	
		30 juin 2015	31 décembre 2014
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 405	2 169
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		-	126
Placements en valeurs mobilières	5		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 162	1 060
Disponibles à la vente		22 563	21 812
Prêts	6		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 221	5 503
Prêts et créances		217 558	215 944
Intérêts courus à recevoir		659	719
Instruments dérivés		121	105
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	7	347	285
Débiteurs et autres actifs		932	767
		249 968	248 490
PASSIF			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		232	325
Emprunts	8		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		7 269	7 677
Autres passifs financiers		215 214	213 612
Intérêts courus à payer		465	521
Instruments dérivés		33	31
Créditeurs et autres passifs		460	673
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	9	455	479
Provision pour règlements	10	766	778
Primes et droits non acquis		6 056	6 167
Passif d'impôt différé		48	45
		230 998	230 308
Engagements et passifs éventuels	17		
CAPITAUX PROPRES DU CANADA			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		900	803
Résultats non distribués		18 045	17 354
		18 970	18 182
		249 968	248 490

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2015	2014	2015	2014
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	7	480	490	1 110	1 077
Primes et droits acquis		461	482	896	941
Produits d'intérêts nets					
Produits d'intérêts					
Prêts	6	1 197	1 371	2 452	2 798
Autres		16	15	34	29
		1 213	1 386	2 486	2 827
Charges d'intérêts	8	1 194	1 366	2 446	2 779
		19	20	40	48
Produits de placements		137	157	272	304
Gains (pertes) nets réalisés	4	4	97	9	144
Gains (pertes) nets latents	4	2	(68)	10	(51)
Autres produits		24	24	45	50
TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES		1 127	1 202	2 382	2 513
CHARGES					
Dépenses des programmes de logement	7	480	490	1 110	1 077
Règlements d'assurance	10	98	58	185	160
Charges opérationnelles		90	80	177	169
		668	628	1 472	1 406
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		459	574	910	1 107
Impôt sur le résultat	12	111	139	220	266
RÉSULTAT NET		348	435	690	841
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT)					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		(206)	257	102	629
Reclassement en résultat net des pertes (gains) nettes latentes des exercices antérieurs réalisées pendant la période		(3)	(33)	(5)	(43)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(209)	224	97	586
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées		97	(21)	1	(116)
		(112)	203	98	470
RÉSULTAT GLOBAL		236	638	788	1 311

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

(En millions de dollars canadiens)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
CAPITAL D'APPORT	25	25	25	25
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Solde au début de la période	1 109	1 305	803	943
Autres éléments du résultat global	(209)	224	97	586
Solde à la clôture de la période	900	1 529	900	1 529
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS				
Solde au début de la période	17 600	15 181	17 354	14 870
Résultat net	348	435	690	841
Autres éléments du résultat global	97	(21)	1	(116)
Solde à la clôture de la période	18 045	15 595	18 045	15 595
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	18 970	17 149	18 970	17 149

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2015	2014	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Résultat net		348	435	690	841
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		48	22	80	43
Impôt sur le résultat différé		21	-	3	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4	(2)	68	(10)	51
Perte (gain) nette sur les instruments financiers	4	(4)	(97)	(9)	(144)
Variation nette des actifs et passifs opérationnels hors trésorerie					
Intérêts courus à recevoir		680	612	60	127
Instruments dérivés		(3)	(3)	(5)	(4)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		86	26	(62)	(25)
Débiteurs et autres actifs		(155)	(16)	(165)	(22)
Intérêts courus à payer		(660)	(567)	(56)	(91)
Créditeurs et autres passifs		(122)	73	(213)	212
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		(132)	1	(24)	102
Provision pour règlements		(6)	(34)	(12)	(34)
Primes et droits non acquis		46	(33)	(111)	(229)
Autres		163	(98)	(40)	(329)
Prêts					
Remboursements	6	5 714	11 125	17 808	38 849
Décaissements		(10 038)	(9 522)	(19 119)	(18 516)
Emprunts					
Remboursements	8	(6 432)	(11 697)	(19 484)	(39 808)
Émissions		10 341	9 871	20 681	19 664
		(107)	166	12	687
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		2 967	3 234	6 157	5 597
Achats		(3 565)	(3 521)	(6 966)	(6 113)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		361	186	126	(54)
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		12	13	(93)	270
		(225)	(88)	(776)	(300)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
		(332)	78	(764)	387
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		1 737	1 645	2 169	1 336
Clôture de la période		1 405	1 723	1 405	1 723
Représentés par					
Trésorerie		7	11	7	11
Équivalents de trésorerie		1 398	1 712	1 398	1 712
		1 405	1 723	1 405	1 723
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		2 104	2 180	2 967	3 357
Intérêts payés pendant la période		1 880	1 968	2 576	2 943
Dividendes encaissés pendant la période		10	22	19	39
Impôt sur le résultat payé pendant la période		190	130	613	258

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

Six mois clos le 30 juin 2015

I. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada. Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) Canada.

Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé annuel de la SCHL réduit le déficit annuel du gouvernement du Canada. Quant aux résultats non distribués et au cumul des autres éléments du résultat global consolidés, ils réduisent le déficit accumulé du gouvernement du Canada.

En septembre 2008, la SCHL et d'autres sociétés d'État ont reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2008-1598), en vertu de l'article 89 de la LGFP, leur demandant de prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles consentent des prêts ou offrent des avantages. Nous continuons à respecter les dispositions de cette directive. En décembre 2014, la Société a reçu une autre directive (C.P. 2014-1380), en vertu de l'article 89 de la LGFP, lui ordonnant de mettre en place des réformes de ses régimes de retraite. Ces réformes ont pour objectif de veiller à ce qu'un partage à parts égales des coûts des services rendus, entre les employés et l'employeur, soit appliqué progressivement par les sociétés d'État à tous les participants d'ici le 31 décembre 2017. La stratégie de mise en œuvre de la SCHL sera décrite dans ses plans d'entreprise jusqu'à ce que les engagements énoncés dans cette directive aient été entièrement mis en œuvre.

En vertu de la LNH, notre mandat consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation de logements ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de logement. En ce qui concerne le financement de l'habitation, l'objet de la LNH consiste à favoriser l'abordabilité et le choix en matière de logement, à faciliter l'accès, la concurrence et l'efficacité en matière de financement de l'habitation pour protéger l'offre de fonds adéquats pour l'habitation et, en général, à contribuer à la prospérité du secteur du logement. De plus, nous voulons atteindre les objectifs qui suivent en exerçant des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation ainsi qu'en administrant le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes : a) favoriser le fonctionnement efficient et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, b) favoriser et soutenir la stabilité du système financier, y compris le marché de l'habitation et c) tenir dûment compte des risques de pertes de la Société. Nous nous acquittons de notre mandat dans le cadre des activités suivantes : analyse de marché et recherche, aide au logement, assurance prêt hypothécaire, titrisation et personnel et processus.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire*; ils ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers annuels complets. Ils doivent être lus conjointement avec nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre Comité de vérification a approuvé les présents états financiers consolidés trimestriels non audités et autorisé leur publication le 19 août 2015.

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités comprennent les comptes de la SCHL et, conformément à la Norme internationale d'information financière (IFRS) 10 *États financiers consolidés*, les comptes de la FCH, une entité ad hoc dont nous sommes exposés aux risques et retirons les avantages. Les soldes et transactions interentités ont été éliminés de nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation de nos états financiers consolidés trimestriels non audités sont énoncées dans la note 2 de notre *Rapport annuel 2014* et sont conformes aux IFRS en vigueur au 30 juin 2015, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Impôt sur le résultat

La SCHL (entité non consolidée) est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

Jugement dans l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influencer considérablement sur les montants présentés dans les états financiers consolidés trimestriels non audités. Les jugements qui ont les incidences les plus importantes sur les montants inscrits dans nos états financiers consolidés trimestriels non audités sont indiqués à la note 4 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés trimestriels non audités exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et formulé des hypothèses touchent la provision pour règlements, les primes non acquises, la juste valeur des instruments financiers ainsi que les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures.

Caractère saisonnier

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et les produits de placements en valeurs mobilières changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR

Aucune nouvelle prise de position ne s'applique à nous pour la période de présentation de l'information financière considérée. Nous surveillons de près l'ajout ou la modification de normes par l'IASB. Les informations qui suivent présentent une prise de position qui pourrait influencer sur nos états financiers consolidés.

L'International Accounting Standards Board (IASB) a confirmé, le 22 juillet 2015, que la date d'entrée en vigueur de la norme sur les produits, soit l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, était reportée d'un an, soit au 1^{er} janvier 2018. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

4. ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

Évaluation de la juste valeur

Nous comptabilisons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé trimestriel non audité et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur des actifs non financiers (c'est-à-dire les actifs non courants détenus en vue de la vente et les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes appliquées et les hypothèses formulées pour déterminer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation de notre *Rapport annuel 2014*. Ces méthodes maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3 : les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation dont les données d'entrée, si possible, sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale de la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. La Division du soutien des opérations, qui relève du premier vice-président, Marchés financiers, est chargée d'évaluer les instruments financiers de niveau 3. Elle a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. La validité des évaluations des instruments de niveau 3 est constamment comparée aux transactions du marché faisant intervenir des instruments identiques ou semblables. Le Secteur du chef de la gestion des risques vérifie indépendamment ces évaluations de manière continue.

Quant aux immeubles de placement, la juste valeur est établie par des évaluateurs possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes. Des évaluateurs externes indépendants et nos évaluateurs internes se chargent d'effectuer les évaluations selon un principe de rotation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers, sauf lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé trimestriel non audité. La juste valeur est estimée au moyen des méthodes d'évaluation mentionnées précédemment.

(En millions)	Valeur comptable				Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des AERG	Total		
Au 30 juin 2015						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	232	1 122	51	1 405	1 405	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	-	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 162	-	1 162	1 162	-
Disponibles à la vente	-	-	22 563	22 563	22 563	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 221	-	5 221	5 221	-
Prêts et créances	217 558	-	-	217 558	225 547	7 989
Instruments dérivés	-	121	-	121	121	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	232	-	-	232	232	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 269	-	7 269	7 269	-
Autres passifs financiers	215 214	-	-	215 214	223 357	8 143
Instruments dérivés	-	33	-	33	33	-
Au 31 décembre 2014						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	325	979	865	2 169	2 169	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	126	-	-	126	126	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 060	-	1 060	1 060	-
Disponibles à la vente	-	-	21 812	21 812	21 812	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 503	-	5 503	5 503	-
Prêts et créances	215 944	-	-	215 944	222 381	6 437
Instruments dérivés	-	105	-	105	105	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	325	-	-	325	325	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 677	-	7 677	7 677	-
Autres passifs financiers	213 612	-	-	213 612	220 219	6 607
Instruments dérivés	-	31	-	31	31	-

¹ Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, une tranche de 1 122 millions de dollars (979 millions au 31 décembre 2014) est classée comme étant désignée à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 51 millions (865 millions au 31 décembre 2014) est classée comme étant disponible à la vente et une tranche de 232 millions (325 millions au 31 décembre 2014) est classée comme étant détenue jusqu'à l'échéance.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé trimestriel non audité.

(En millions)	Au 30 juin 2015					Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Éléments comptabilisés à la juste valeur						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total			
ACTIF							
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Trésorerie	7	-	-	7	-	-	7
Dépôts bancaires portant intérêt	-	1 046	-	1 046	30	-	1 076
Entreprises ou autres entités	-	50	-	50	20	-	70
Gouvernement du Canada	1	-	-	1	-	-	1
Provinces ou municipalités	-	69	-	69	182	-	251
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8	1 165	-	1 173	232	-	1 405
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Titres à revenu fixe							
Entreprises ou autres entités	43	25	162	230	-	-	230
Provinces ou municipalités	658	25	-	683	-	-	683
Pays souverains et entités connexes	96	153	-	249	-	-	249
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	797	203	162	1 162	-	-	1 162
Disponibles à la vente							
Titres à revenu fixe							
Entreprises ou autres entités	10 187	34	-	10 221	-	-	10 221
Gouvernement du Canada	4 265	-	-	4 265	-	-	4 265
Provinces ou municipalités	6 558	-	-	6 558	-	-	6 558
Pays souverains et entités connexes	303	51	-	354	-	-	354
Actions							
Canadiennes	1 136	-	29	1 165	-	-	1 165
Total – Disponibles à la vente	22 449	85	29	22 563	-	-	22 563
Prêts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 221	-	5 221	-	-	5 221
Instruments dérivés	-	121	-	121	-	-	121
Débiteurs et autres actifs							
Immeubles de placement	-	-	248	248	-	-	248
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	684	-	684
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	248	248	684	-	932
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	218 564	-	218 564
TOTAL DE L'ACTIF	23 254	6 795	439	30 488	219 480	-	249 968
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA							
Emprunts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	903	6 366	-	7 269	-	-	7 269
Instruments dérivés	-	33	-	33	-	-	33
Passif et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	242 666	-	242 666
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	903	6 399	-	7 302	242 666	-	249 968

(En millions)	Au 31 décembre 2014				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Éléments comptabilisés à la juste valeur					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	6	-	-	6	-	6
Dépôts bancaires portant intérêt	-	933	-	933	45	978
Entreprises ou autres entités	-	90	-	90	159	249
Gouvernement du Canada	815	-	-	815	-	815
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	121	121
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	821	1 023	-	1 844	325	2 169
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	75	8	159	242	-	242
Provinces ou municipalités	661	-	-	661	-	661
Pays souverains et entités connexes	30	127	-	157	-	157
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	766	135	159	1 060	-	1 060
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	6 734	-	-	6 734	-	6 734
Gouvernement du Canada	8 006	-	-	8 006	-	8 006
Provinces ou municipalités	5 560	-	-	5 560	-	5 560
Pays souverains et entités connexes	247	50	-	297	-	297
Actions						
Canadiennes	1 196	-	19	1 215	-	1 215
Total – Disponibles à la vente	21 743	50	19	21 812	-	21 812
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 503	-	5 503	-	5 503
Instruments dérivés	-	105	-	105	-	105
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement	-	-	247	247	-	247
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	520	520
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	247	247	520	767
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	217 074	217 074
TOTAL DE L'ACTIF	23 330	6 816	425	30 571	217 919	248 490
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 417	6 260	-	7 677	-	7 677
Instruments dérivés	-	31	-	31	-	31
Passif et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	240 782	240 782
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 417	6 291	-	7 708	240 782	248 490

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés trimestriels non audités de manière récurrente, nous déterminons si des transferts ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Il pourrait y avoir des transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la suite de changements dans la disponibilité de cours de marché ou de données observables sur le marché. Pendant les six mois clos le 30 juin 2015, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux.

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin 2015						
	1 ^{er} avril 2015	Achats	Transferts	Gains latents comptabilisés en résultat net ¹	Gains latents comptabilisés dans les AERG ²	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	Solde à la clôture de la période
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Titres adossés à des actifs	161	-	-	1	-	-	162
Disponibles à la vente							
Placement dans une société en commandite	24	3	-	-	2	-	29
Total – Placements en valeurs mobilières	185	3	-	1	2	-	191
Débiteurs et autres actifs							
Immeubles de placement	247	-	-	1	-	-	248
Total des débiteurs et autres actifs	247	-	-	1	-	-	248
Total	432	3	-	2	2	-	439

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets latents pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Inclus dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

(En millions)	Six mois clos le 30 juin 2015						
	1 ^{er} janvier 2015	Achats	Transferts	Gains latents comptabilisés en résultat net ¹	Gains latents comptabilisés dans les AERG ²	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	Solde à la clôture de la période
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Titres adossés à des actifs	159	-	-	3	-	-	162
Disponibles à la vente							
Placement dans une société en commandite	19	3	-	-	7	-	29
Total – Placements en valeurs mobilières	178	3	-	3	7	-	191
Débiteurs et autres actifs							
Immeubles de placement	247	-	-	1	-	-	248
Total des débiteurs et autres actifs	247	-	-	1	-	-	248
Total	425	3	-	4	7	-	439

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets latents pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Inclus dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin 2014						Solde à la clôture de la période
	1 ^{er} avril 2014	Achats	Transferts	Gains latents comptabilisés en résultat net ¹	Gains latents comptabilisés dans les AERG ²	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Titres adossés à des actifs	155	-	-	1	-	-	156
Disponibles à la vente							
Placement dans une société en commandite	19	-	-	-	-	-	19
Total – Placements en valeurs mobilières	174	-	-	1	-	-	175
Débiteurs et autres actifs							
Immeubles de placement	254	-	-	-	-	(8)	246
Total des débiteurs et autres actifs	254	-	-	-	-	(8)	246
Total	428	-	-	1	-	(8)	421

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets latents pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Inclus dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

(En millions)	Six mois clos le 30 juin 2014						Solde à la clôture de la période
	1 ^{er} janvier 2014	Achats	Transferts	Gains latents comptabilisés en résultat net ¹	Gains latents comptabilisés dans les AERG ²	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Titres adossés à des actifs	150	-	-	6	-	-	156
Disponibles à la vente							
Placement dans une société en commandite	17	1	-	-	1	-	19
Total – Placements en valeurs mobilières	167	1	-	6	1	-	175
Débiteurs et autres actifs							
Immeubles de placement	234	18	-	2	-	(8)	246
Total des débiteurs et autres actifs	234	18	-	2	-	(8)	246
Total	401	19	-	8	1	(8)	421

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets latents pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Inclus dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation de la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 juin 2015, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables d'importance utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	30 juin 2015				31 décembre 2014	
	Juste valeur de l'actif	Technique d'évaluation	Données non observables	Moyenne pondérée (données d'entrée ou fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée ou fourchette)
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	162	Flux de trésorerie actualisés	Prime de risque	1,4 %	159	1,6 %
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	29	Part dans les capitaux de la société	Capitaux de la société déclarés	s.o.	19	s.o.
Total – Placements en valeurs mobilières	191				178	
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement détenus dans le portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire	98	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	3 à 40 \$ 6,8 à 8,5 %	98	3 à 40 \$ 6,8 à 8,5 %
Immeubles de placement détenus dans le portefeuille des activités d'aide au logement	20	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	25 à 148 \$ 4,5 à 6,0 %	20	25 à 148 \$ 4,5 à 6,0 %
	130	Approche par le marché	Valeur par pied carré	0 à 237 \$	129	0 à 237 \$
Total des débiteurs et autres actifs	248				247	
Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur	439				425	

Titres adossés à des actifs

La juste valeur des titres adossés à des actifs est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des taux d'actualisation observables du marché et d'une prime de risque non observable, compte tenu du manque de liquidité du marché et du risque inhérent aux placements. Une hausse (baisse) importante de cette prime entraînerait une diminution (augmentation) importante de l'évaluation de la juste valeur.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement comprend des données non observables qui peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de la juste valeur. Une augmentation (diminution) importante de la valeur locative estimée ou du prix estimé par pied carré entraînerait une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) importante du taux d'actualisation entraînerait une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	Trois mois clos le		Six mois clos le	
	30 juin		30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Détenus à des fins de transaction				
Actions	-	(69)	-	(55)
Instruments dérivés	(17)	5	9	21
Total – Détenus à des fins de transaction	(17)	(64)	9	(34)
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Placements en valeurs mobilières	(2)	1	8	6
Prêts	(27)	(1)	16	3
Emprunts	48	(4)	(23)	(26)
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	19	(4)	1	(17)
Gains (pertes) découlant des transactions entre parties liées	-	-	-	-
Total des gains (pertes) nets latents	2	(68)	10	(51)

Le tableau qui suit présente les gains et pertes nets réalisés sur les instruments financiers.

(En millions)	Trois mois clos le		Six mois clos le	
	30 juin		30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Détenus à des fins de transaction	-	61	-	68
Disponibles à la vente	6	45	11	94
Remboursement d'emprunts	(2)	(9)	(2)	(18)
Total des gains (pertes) nets réalisés	4	97	9	144

5. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Les placements en valeurs mobilières comprennent les titres à revenu fixe et les actions. Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulatifs sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Au					
	30 juin 2015				31 décembre 2014	
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 081	81	-	1 162	987	1 060
Disponibles à la vente	20 622	779	(3)	21 398	20 004	20 597
Actions						
Disponibles à la vente	717	449	(1)	1 165	714	1 215

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 232 millions de dollars (325 millions au 31 décembre 2014) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat. Ces instruments doivent avoir une durée d'au plus 93 jours, avoir une notation d'au moins R-1 (moyen) et avoir été émis par une institution financière. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant la période.

La perte latente cumulative de 4 millions de dollars (1 million au 31 décembre 2014) sur les placements en titres à revenu fixe et en actions disponibles à la vente a été imputée au cumul des autres éléments du résultat global et n'a pas été comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur.

Au cours des trois mois et six mois clos le 30 juin 2015, aucune perte de valeur (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014) n'a été comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés et aucune reprise n'a été constatée à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe.

6. PRÊTS

Le tableau qui suit présente les remboursements et décaissements liés aux prêts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin			
	2015		2014	
	Remboursements	Décaissements	Remboursements	Décaissements
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Programmes d'octroi de prêts	158	14	150	15
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	158	14	150	15
Prêts et créances				
Prêts aux termes du PAPHA	-	-	2 922	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	5 500	10 022	8 000	9 504
Programmes d'octroi de prêts	56	2	53	3
Total – Prêts et créances	5 556	10 024	10 975	9 507
Total	5 714	10 038	11 125	9 522

(En millions)	Six mois clos le 30 juin			
	2015		2014	
	Remboursements	Décaissements	Remboursements	Décaissements
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Programmes d'octroi de prêts	317	36	297	33
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	317	36	297	33
Prêts et créances				
Prêts aux termes du PAPHA	2 025	-	21 137	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	15 250	19 080	17 200	18 476
Programmes d'octroi de prêts	216	3	215	7
Total – Prêts et créances	17 491	19 083	38 552	18 483
Total	17 808	19 119	38 849	18 516

Le tableau qui suit présente les produits d'intérêts sur les prêts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	31	38	63	76
Prêts et créances	1 166	1 333	2 389	2 722
Total	1 197	1 371	2 452	2 798

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net imputable à l'évolution du risque de crédit. Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2014).

Les prêts non garantis sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 30 juin 2015, une provision pour dépréciation de 23 millions de dollars a été comptabilisée (22 millions au 31 décembre 2014).

7. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

Nous recevons des crédits parlementaires pour financer les dépenses des programmes ci-après, y compris les charges opérationnelles de 29 millions et 58 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2015 (26 millions et 53 millions de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014), engagées pour soutenir les programmes de logement.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	402	397	843	847
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	66	82	242	206
Soutien au logement	2	1	5	3
Information d'analyse de marché	5	5	11	10
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	5	5	9	11
Total	480	490	1 110	1 077

Le tableau qui suit présente les variations des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 juin 2015 est principalement composé de dépenses des programmes de logement qui ont été engagées mais qui n'ont pas encore été remboursées.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Solde au début de la période	433	362	285	311
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant la période	480	490	1 110	1 077
Total des crédits reçus pendant la période	(565)	(515)	(1 050)	(1 050)
Remboursements de tiers supérieurs aux versements au gouvernement du Canada	(1)	(1)	2	(2)
Solde à la clôture de la période	347	336	347	336

8. EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente les remboursements et émissions d'emprunts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin			
	2015		2014	
	Remboursements	Émissions	Remboursements	Émissions
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Emprunts sur les marchés de capitaux	500	-	-	-
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	367	319	713	367
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	867	319	713	367
Autres passifs financiers				
Obligations hypothécaires du Canada	5 500	10 022	8 000	9 504
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	65	-	2 984	-
Total – Autres passifs financiers	5 565	10 022	10 984	9 504
Total	6 432	10 341	11 697	9 871

(En millions)	Six mois clos le 30 juin			
	2015		2014	
	Remboursements	Émissions	Remboursements	Émissions
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Emprunts sur les marchés de capitaux	500	-	-	-
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	1 531	1 601	1 319	1 188
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 031	1 601	1 319	1 188
Autres passifs financiers				
Obligations hypothécaires du Canada	15 250	19 080	17 200	18 476
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	2 203	-	21 289	-
Total – Autres passifs financiers	17 453	19 080	38 489	18 476
Total	19 484	20 681	39 808	19 664

Le tableau qui suit présente les charges d'intérêts liées aux emprunts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	42	50	88
Autres passifs financiers	1 152	1 316	2 358	2 680
Total	1 194	1 366	2 446	2 779

9. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente des informations sur les régimes à prestations déterminées.

Variations du passif au titre des prestations déterminées pour la période de trois mois close le 30 juin 2015

(En millions)	1 ^{er} avril 2015	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à presta- tions déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2015
		Coût des services rendus	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	2 164	9	20	29	(19)	(150)	4	-	2 028
Juste valeur de l'actif des régimes	1 793	-	17	17	(19)	(46)	4	26	1 775
Passif au titre des régimes de retraite	371	9	3	12	-	(104)	-	(26)	253
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	216	1	2	3	(2)	(15)	-	-	202
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(2)	-	-	2	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	216	1	2	3	-	(15)	-	(2)	202
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	587	10	5	15	-	(119)	-	(28)	455

Variations du passif au titre des prestations déterminées pour la période de six mois close le 30 juin 2015

(En millions)	1 ^{er} janv. 2015	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à presta- tions déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2015
		Coût des services rendus	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	2 002	17	39	56	(38)	1	7	-	2 028
Juste valeur de l'actif des régimes	1 719	-	33	33	(38)	7	7	47	1 775
Passif au titre des régimes de retraite	283	17	6	23	-	(6)	-	(47)	253
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	196	2	4	6	(4)	4	-	-	202
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(4)	-	-	4	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	196	2	4	6	-	4	-	(4)	202
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	479	19	10	29	-	(2)	-	(51)	455

Variations du passif au titre des prestations déterminées pour la période de trois mois close le 30 juin 2014

(En millions)	1 ^{er} avril 2014	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à presta- tions déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2014
		Coût des services rendus	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 866	7	21	28	(18)	58	4	-	1 938
Juste valeur de l'actif des régimes	1 607	-	17	17	(18)	41	4	35	1 686
Passif au titre des régimes de retraite	259	7	4	11	-	17	-	(35)	252
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	192	1	2	3	(1)	6	-	-	200
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(1)	-	-	1	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	192	1	2	3	-	6	-	(1)	200
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	451	8	6	14	-	23	-	(36)	452

Variations du passif au titre des prestations déterminées pour la période de six mois close le 30 juin 2014

(En millions)	1 ^{er} janv. 2014	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à presta- tions déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2014
		Coût des services rendus	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 719	13	41	54	(37)	194	8	-	1 938
Juste valeur de l'actif des régimes	1 544	-	36	36	(37)	76	8	59	1 686
Passif au titre des régimes de retraite	175	13	5	18	-	118	-	(59)	252
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	175	2	4	6	(4)	23	-	-	200
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(4)	-	-	4	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	175	2	4	6	-	23	-	(4)	200
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	350	15	9	24	-	141	-	(63)	452

10. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Solde au début de la période	5 422	5 756	5 575	5 947
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	401	382	617	586
Primes acquises pendant la période	(393)	(415)	(763)	(809)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	5	3	8	6
Droits de demande acquis pendant la période	(3)	(2)	(5)	(6)
Solde à la clôture de la période	5 432	5 724	5 432	5 724

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI). Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin					
	2015			2014		
	DSND et DRCT	LS et PHI	Total	DSND et DRCT	LS et PHI	Total
Solde au début de la période	542	230	772	647	222	869
Règlements payés et charges connexes pendant la période	(103)	(1)	(104)	(91)	(1)	(92)
Pertes sur règlements pendant la période	97	1	98	59	(1)	58
Solde à la clôture de la période	536	230	766	615	220	835

(En millions)	Six mois clos le 30 juin					
	2015			2014		
	DSND et DRCT	LS et PHI	Total	DSND et DRCT	LS et PHI	Total
Solde au début de la période	551	227	778	650	219	869
Règlements payés et charges connexes pendant la période	(195)	(2)	(197)	(193)	(1)	(194)
Pertes sur règlements pendant la période	180	5	185	158	2	160
Solde à la clôture de la période	536	230	766	615	220	835

Contrats d'assurance en vigueur

Au 30 juin 2015, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 534 milliards de dollars (543 milliards au 31 décembre 2014).

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2014).

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

La suffisance du passif est testée chaque trimestre par la direction de même que chaque année dans le cadre de l'évaluation actuarielle. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Selon le test de suffisance du passif effectué pour la Société, aucune provision pour insuffisance des primes n'était requise au 30 juin 2015.

II. TITRISATION

Cautionnements en vigueur

Le tableau qui suit présente le total des cautionnements en vigueur par programme, qui correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique.

(En milliards)	Au	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
TH LNH ¹	207	213
OHC ²	213	209
Total	420	422

¹ Y compris un montant nul (0,5 milliard de dollars au 31 décembre 2014) de TH LNH détenus en tant que sûreté pour le PAPHA.

² Y compris 2,6 milliards de dollars (2,6 milliards au 31 décembre 2014) de placements qui sont éliminés dans le bilan consolidé trimestriel non audité.

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2014).

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Charge d'impôt exigible				
Charge d'impôt de la période considérée	100	137	217	264
Charge d'impôt différé				
Naissance et résorption de différences temporaires	11	2	3	2
Total de la charge d'impôt dans le résultat net	111	139	220	266
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	(68)	85	34	209
Reclassement des pertes (gains) nettes latentes des exercices antérieurs réalisées pendant la période	(1)	(12)	(2)	(16)
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	22	(4)	1	(25)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(47)	69	33	168
Total	64	208	253	434

13. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des actions.

Valeur à risque (VAR)

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. Le 1^{er} janvier 2015, nous avons adopté une nouvelle méthode de calcul de la VAR afin de mieux tenir compte de la perte que pourraient entraîner des variations extrêmes dans notre portefeuille. La VAR au 31 décembre 2014 a été retraitée en conséquence.

La VAR au 30 juin 2015 pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau ci-après. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation des risques de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

(En millions)	Au	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente		
Risque de taux d'intérêt	267	196
Risque lié aux actions	58	65
Incidence de la diversification	(60)	(65)
VAR totale	265	196

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente les incidences d'une variation des taux d'intérêt sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	Au			
	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Gains (pertes) nets latents	(9)	(44)	-	-

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(En millions)	Au			
	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net	(75)	70	(79)	72

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets, qui est limitée à 1,5 million de dollars selon notre politique, était de 0,1 million de dollars au 30 juin 2015 (0,1 million au 31 décembre 2014). Ce montant est calculé selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an.

14. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous sommes exposés au risque de crédit provenant de diverses sources, notamment du défaut de paiement des emprunteurs par l'entremise des contrats d'assurance (note 10), et au risque de crédit de contreparties institutionnelles découlant des cautionnements en vertu du Programme des TH LNH et du Programme des OHC (note 11), des ententes de prêt (note 6), des placements en titres à revenu fixe et des transactions sur instruments dérivés.

Le risque de crédit lié à l'assurance prêt hypothécaire est géré en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des cas de défaut, ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Le risque de crédit lié aux cautionnements de paiement périodique est géré en faisant preuve de diligence raisonnable dans l'approbation des émetteurs de TH LNH, en surveillant constamment la qualité du crédit d'un émetteur et sa conformité aux programmes, et en exigeant que tous les prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH soient assurés contre les défauts de paiement des emprunteurs. Nous atténuons davantage ce risque en nous faisant attribuer tous les droits, titres

et intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents afin de toucher les paiements de capital et d'intérêts en cas de défaut d'un émetteur.

Le risque de crédit lié aux prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement est en partie atténué grâce à des mesures comme des garanties d'emprunt par d'autres entités gouvernementales. Les pertes liées aux défauts de paiement peuvent être recouvrées auprès de divers ordres de gouvernement.

Dans le cadre du Programme des OHC, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Ce risque est atténué en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notes.

La juste valeur des sûretés dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 219 722 millions de dollars au 30 juin 2015 (211 980 millions au 31 décembre 2014), ce qui comprend la juste valeur des sûretés des swaps détenues et la juste valeur des TH LNH et titres de réinvestissement qui nous sont vendus par les institutions financières canadiennes. La valeur des sûretés dans le cadre du PAPHA était nulle au 30 juin 2015 (2 026 millions de dollars au 31 décembre 2014) puisque ce programme a été achevé le 15 mars 2015.

Le risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe et aux instruments dérivés est géré en appliquant des lignes de conduite, qui prévoient des notes minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, note, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés et en exigeant des sûretés pour les instruments dérivés.

Nous obtenons des sûretés financières de la part des contreparties de swap pour atténuer le risque de crédit découlant des transactions sur instruments dérivés. En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider la sûreté financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. La valeur des sûretés à l'égard de swaps était nulle au 30 juin 2015 (1 million de dollars au 31 décembre 2014).

15. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tel qu'il est indiqué à la note 1, les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la FCH, une entité juridique distincte, sont comptabilisés au titre des activités de titrisation. Les résultats de chaque grand secteur d'activité sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 de notre *Rapport annuel 2014*. Certains éléments de la colonne « Activités d'aide au logement » ne s'appliquent pas à toutes les activités. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- Les produits des activités d'aide au logement proviennent des crédits parlementaires et des produits d'intérêts sur les prêts;
- Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements;
- Les produits des activités de titrisation proviennent des droits de cautionnement, des produits de placements et des produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos le 30 juin (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	480	490	-	-	-	-	-	-	480	490
Primes et droits acquis	-	-	400	423	61	59	-	-	461	482
Produits d'intérêts nets										
Produits d'intérêts										
Prêts	106	120	-	-	1 091	1 251	-	-	1 197	1 371
Autres	17	17	-	-	-	-	(1)	(2)	16	15
	123	137	-	-	1 091	1 251	(1)	(2)	1 213	1 386
Charges d'intérêts	123	136	-	-	1 089	1 249	(18)	(19)	1 194	1 366
	-	1	-	-	2	2	17	17	19	20
Produits de placements	-	-	141	159	9	10	(13)	(12)	137	157
Gains (pertes) nets réalisés	-	-	4	108	2	-	(2)	(11)	4	97
Gains (pertes) nets latents	1	(2)	1	(68)	-	-	-	2	2	(68)
Autres produits	6	4	-	-	18	20	-	-	24	24
TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	487	493	546	622	92	91	2	(4)	1 127	1 202
CHARGES										
Dépenses des programmes de logement	480	490	-	-	-	-	-	-	480	490
Règlements d'assurance	-	-	98	58	-	-	-	-	98	58
Charges opérationnelles	6	4	58	50	26	26	-	-	90	80
	486	494	156	108	26	26	-	-	668	628
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1	(1)	390	514	66	65	2	(4)	459	574
Impôt sur le résultat	(1)	(1)	95	125	17	16	-	(1)	111	139
RÉSULTAT NET	2	-	295	389	49	49	2	(3)	348	435
Total des produits et des crédits parlementaires	487	493	546	622	92	91	2	(4)	1 127	1 202
Produits intersectoriels ¹	(1)	-	(15)	(23)	18	19	(2)	4	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	486	493	531	599	110	110	-	-	1 127	1 202

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada.

Six mois clos le 30 juin (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	1 110	1 077	-	-	-	-	-	-	1 110
Primes et droits acquis	-	-	775	823	121	118	-	-	896	941
Produits d'intérêts nets										
Produits d'intérêts										
Prêts	215	242	-	-	2 237	2 556	-	-	2 452	2 798
Autres	36	33	-	-	-	-	(2)	(4)	34	29
	251	275	-	-	2 237	2 556	(2)	(4)	2 486	2 827
Charges d'intérêts	251	271	-	-	2 232	2 551	(37)	(43)	2 446	2 779
	-	4	-	-	5	5	35	39	40	48
Produits de placements	-	-	278	308	19	18	(25)	(22)	272	304
Gains (pertes) nets réalisés	-	-	8	164	3	-	(2)	(20)	9	144
Gains (pertes) nets latents	7	(2)	2	(52)	-	-	1	3	10	(51)
Autres produits	10	8	-	2	35	40	-	-	45	50
TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	1 127	1 087	1 063	1 245	183	181	9	-	2 382	2 513
CHARGES										
Dépenses des programmes de logement	1 110	1 077	-	-	-	-	-	-	1 110	1 077
Règlements d'assurance	-	-	185	160	-	-	-	-	185	160
Charges opérationnelles	11	9	114	107	52	53	-	-	177	169
	1 121	1 086	299	267	52	53	-	-	1 472	1 406
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	6	1	764	978	131	128	9	-	910	1 107
Impôt sur le résultat	(1)	(3)	186	237	33	32	2	-	220	266
RÉSULTAT NET	7	4	578	741	98	96	7	-	690	841
Total des produits et des crédits parlementaires	1 127	1 087	1 063	1 245	183	181	9	-	2 382	2 513
Produits intersectoriels ¹	(1)	(1)	(27)	(42)	37	43	(9)	-	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	1 126	1 086	1 036	1 203	220	224	-	-	2 382	2 513

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada.

Au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014 (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations ¹		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	ACTIF									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 121	978	283	1 190	1	1	-	-	1 405	2 169
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	126	-	-	-	-	-	-	-	126
Placements en valeurs mobilières										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 122	1 194	89	87	1	1	(50)	(222)	1 162	1 060
Disponibles à la vente	-	-	22 760	21 939	2 373	2 223	(2 570)	(2 350)	22 563	21 812
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 221	5 503	-	-	-	-	-	-	5 221	5 503
Prêts et créances	4 235	4 432	-	-	213 323	211 512	-	-	217 558	215 944
Intérêts courus à recevoir	164	211	133	103	368	411	(6)	(6)	659	719
Instruments dérivés	121	105	-	-	-	-	-	-	121	105
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	347	285	-	-	-	-	-	-	347	285
Débiteurs et autres actifs	216	273	665	446	51	48	-	-	932	767
	12 547	13 107	23 930	23 765	216 117	214 196	(2 626)	(2 578)	249 968	248 490
PASSIF										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	232	325	-	-	-	-	232	325
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 283	7 691	-	-	-	-	(14)	(14)	7 269	7 677
Autres passifs financiers	4 356	4 533	-	-	213 323	211 512	(2 465)	(2 433)	215 214	213 612
Intérêts courus à payer	110	123	-	-	361	404	(6)	(6)	465	521
Instruments dérivés	33	31	-	-	-	-	-	-	33	31
Créditeurs et autres passifs	380	340	67	325	12	8	1	-	460	673
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	182	190	269	284	4	5	-	-	455	479
Provision pour règlements	-	-	766	778	-	-	-	-	766	778
Primes et droits non acquis	-	-	5 432	5 575	624	592	-	-	6 056	6 167
Passif d'impôt différé	5	8	65	60	15	10	(37)	(33)	48	45
	12 349	12 916	6 831	7 347	214 339	212 531	(2 521)	(2 486)	230 998	230 308
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	198	191	17 099	16 418	1 778	1 665	(105)	(92)	18 970	18 182
	12 547	13 107	23 930	23 765	216 117	214 196	(2 626)	(2 578)	249 968	248 490

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en Obligations hypothécaires du Canada et les emprunts sur les marchés de capitaux, de même que les débiteurs et créateurs intersectoriels.

16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Nous versons des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 4 millions et 7 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2015 (3 millions et 6 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014) pour les activités de titrisation et 3,6 millions et 6,2 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2015 (1,1 million et 1,3 million de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Tous les autres renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

17. PASSIFS ÉVENTUELS

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 20 millions de dollars (24 millions au 31 décembre 2014). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin de Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642